

TALOUIN Mohamed

Lors de son hospitalisation Monsieur était marié et vivait avec son épouse et leurs trois enfants.

Les trois fils sont aux études.

Monsieur était au chômage, mais vu ses problèmes de santé, il émarge maintenant à la mutuelle.

(Mr avait trouvé un emploi comme vendeur dans un magasin mais il n'a pas pu se présenter vu les complications à la jambe).

Son épouse était en arrêt de maladie (maux de dos).

Le 06/02/2025, Monsieur a été opéré des varices.

A la suite de complications, il a été hospitalisé au Centre des Brûlés du 04/03 au 05/04/2025.

Monsieur a de nombreux frais d'hospitalisation, frais pharmaceutiques, médicaux, paramédicaux.

Il a demandé des plans de paiement aux hôpitaux.

Mr a pris un avocat pour porter plainte contre l'hôpital qui l'a opéré des varices.

Les honoraires de l'avocat sont trop élevés.

Mr demande un soutien juridique à la Fondation pour sa plainte, et également une aide financière pour payer les factures d'hospitalisation.

Valérie Delpierre